juillet 2019

JUILLET 2019

		7 h	7 h 30	8 h	8h30	9 h	9 h 30	10 h	10h30	11 h	11h30	12 h	12h30	13 h	13h30	14 h	14h30	15 h	15h30	16 h	16h30	17 h	17h30	18 h	18h30	19 h	19h30	20 h	20h30	21 h	21h30	22 h	22h30	23 h	23h30	0.00
lundi	1																	I				X														
mardi	2											X								I																
mercredi	3											X																								
jeudi	4											X														X										
vendredi	5											X																								
samedi	6															X																				
dimanche	7															X				I								I								
lundi	8																																			
mardi	9																					X														
mercredi	10							I				X										X				X						I				
jeudi	11			I						I		X				X						X				X				I				I		
vendredi	12															X										X						I				
samedi	13													I		X										X										
dimanche	14																					X														*
lundi	15																					X														I
mardi	16											X								I						X										
mercredi	17											X		I																						
jeudi	18											X														X										
vendredi	19											X				X								I												
samedi	20											X				X																				
dimanche	21															X																				
lundi	22															X				I																
mardi	23															X																				
mercredi	24			I												X						X		I												
jeudi	25	I		I								X				X						X				X		I								
vendredi	26			I								X				X						X				X										*
samedi	27											X				X						X				X										
dimanche	28							I		I		X				X						X				X										I
lundi	29													I		X																		I		
mardi	30																					X														
mercredi	31																					X														

libre ouverture du barrage

I libre ouverture du barrage incertaine selon décote mer (levée du pont envisageable selon possibilité d'éclusage – une limitation du tirant d'eau pourra être imposée par l'éclusier en deçà des 2 mètres habituels)

traversée du barrage possible aux ½ heures pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m (sans levée de pont)

impossibilité de lever le pont du fait de la marée

impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral

X impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever le pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m

éclusage technique impossible aux ½ heures

* en raison du feu d'artifice de Dinard le 26 juillet et de Saint-Malo le 14 juillet , impossibilité de lever du pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever de pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4m pour les écluses de 23 heures et minuit

août 2019

AOUT 2019

		7 h	7 h 30	8 h	8h30	9 h	9 h 30	10 h	10h30	11 h	11h30	12 h	12h30	13 h	13h30	14 h	14h30	15 h	15h30	16 h	16h30	17 h	17h30	18 h	18h30	19 h	19h30	20 h	20h30	21 h	21h30	22 h	22h30	23 h	23h30	0.00
jeudi	1																																			
vendredi	2											X														X										
samedi	3											X				X																				
dimanche	4															X																				
lundi	5															X																				
mardi	6															X																				
mercredi	7					I																														
jeudi	8											X										X														
vendredi	9							I				X				X						X				X					I					
samedi	10							I				X				X						X				X							I			
dimanche	11									I						X										X										
Lundi	12															X						X														
mardi	13																					X														
mercredi	14											X										X														
jeudi	15											X																								
vendredi	16											X																								
samedi	17											X																								
dimanche	18											X																								
lundi	19																																			
mardi	20	I														X																				
mercredi	21															X				I																
jeudi	22															X																				*
Vendredi	23			I												X						X		I												
samedi	24	I		I								X				X						X				X										
dimanche	25											X				X						X				X										
lundi	26											X				X						X				X										
mardi	27															X										X										
mercredi	28									I																										
jeudi	29																					X														I
vendredi	30											X																								
samedi	31											X		I																						

libre ouverture du barrage

éclusage technique impossible aux ½ heures

I libre ouverture du barrage incertaine selon décote mer (levée du pont envisageable selon possibilité d'éclusage – une limitation du tirant d'eau pourra être imposée par l'éclusier en deçà des 2 mètres habituels)

traversée du barrage possible aux ½ heures pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m (sans levée de pont)

impossibilité de lever le pont du fait de la marée

impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral

X impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever le pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m

* en raison du feu d'artifice de Dinard , impossibilité de lever du pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever de pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4m pour les écluses de 23 heures et minuit